

UFO-02 GERER LES LICENCES UFOLEP

L'UFOLEP propose à tous les adhérents la possibilité de pratiquer plus de 130 activités physiques et sportives, en loisir ou en compétition, en bénéficiant de garanties d'assurances adaptées.

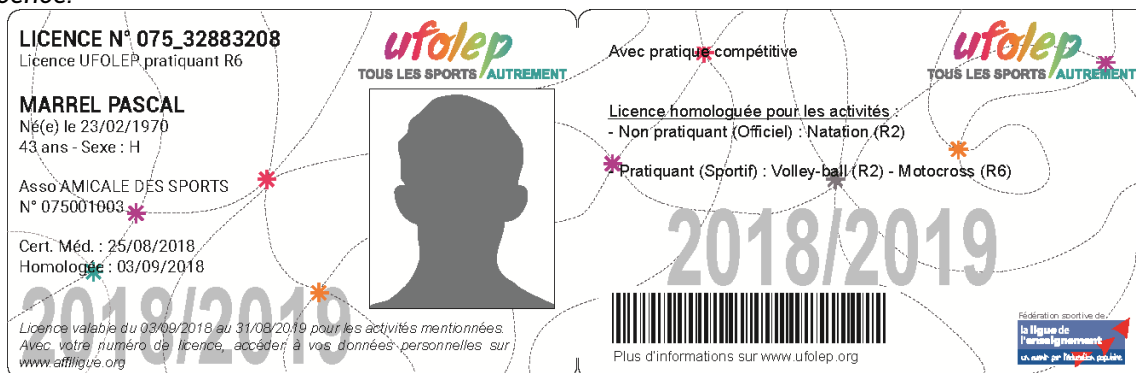
1. Comprendre la licence sportive unique Ufolep

L'UFOLEP propose une licence multisport qui regroupe sur la même carte les activités et les fonctions de l'adhérent.e. Ainsi figure sur la carte :

- Les activités pratiquées, associés à un risque (R1, R2, R3, R4, R5 ou R6)* qui détermine les garanties d'assurance,
- Le statut pour chacune de ces activités (dirigeant, officiel, animateur et sportif),
- L'âge du ou de la licencié.e,
- Le club d'appartenance,
- Les informations sur le certificat médical (date et mention « avec ou sans pratique compétitive »).

La licence est valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Par exemple, une personne pratiquant le volley-ball en loisir et moto en compétition, officiel de natation (arbitre) et présidente d'un club de voile (sans jamais en pratiquer la voile) n'aurait qu'une licence.



Les licenciés peuvent éditer leur licence depuis leur espace Webaffiligue-adhérent ou l'avoir à disposition en version numérique sur leur téléphone. Dans ce cas, elle devra être accompagnée d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité ou passeport).

2. Délivrer des licences : première licence, renouvellement, évolution au long de la saison

➤ La première demande de licence sportive

Il est possible de demander une licence en ligne, en utilisant Webaffiligue pour une association déjà affiliée ou grâce à un formulaire papier

- 1 Le ou la licencié.e remplit un bulletin d'adhésion d'un membre d'une association affiliée le signe et le renvoie à son association, accompagné d'un certificat médical.

- 2 Version numérique
L'association vérifie les informations saisit les informations et importe les documents dans Webaffiligue.

- 2 Version papier
L'association vérifie les informations et transmet le bulletin d'adhésion et le certificat médical à l'association

- 3 Le comité reçoit la demande dans son espace Webaffiligue, l'homologue, valide la demande de licence (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.

- 3 Le comité reçoit la demande, la saisit dans Webaffiligue, l'homologue (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.

L'association et l'adhérent.e peuvent également imprimer la licence depuis Webaffiligue

➤ Homologuer les licences Ufolep

Chaque année, le ou la délégué.e départemental.e Ufolep doit homologuer les licences, c'est-à-dire :

- vérifier l'exactitude des renseignements portés,
- vérifier si le représentant.e légal.e s'est engagé à conserver les certificats médicaux ou s'ils doivent être joints au dossier. S'ils sont joints au dossier, le ou la délégué.e départemental.e doit en vérifier la conformité par rapport à la réglementation (voir la fiche gérer les certificats médicaux).
- pour les licences « Sports mécaniques et cyclistes », vérifier que les licenciés ont dûment rempli l'encadré lié à ces pratiques dans le bulletin individuel d'adhésion (ou de renouvellement).

➤ Le renouvellement de licence sportive

Il est possible de renouveler une licence sur Webaffiligue, depuis le compte de l'association ou de l'adhérent.e, ou grâce à un formulaire papier.

1	<p><u>Version numérique</u> L'adhérent.e met à jour ses informations personnelles, importe si nécessaire un certificat médical, imprime le bulletin d'adhésion, le signe puis transmet une version scannée à l'association via Webaffiligue adhérent.</p>	<p><u>Version papier</u> L'adhérent.e remplit ou corrige le bulletin de demande de renouvellement d'adhésion remis par son association, le signe et le transmet à l'association.</p>
2	<p>L'association vérifie les informations, les met à jour sur Webaffiligue et, si le dossier est complet, le transfère via Webaffiligue à la fédération en un clic.</p>	<p>L'association vérifie les informations et transmet le bulletin d'adhésion et le certificat médical à l'association par papier ou depuis son espace Webaffiligue-association.</p>
3	<p>Le comité reçoit la demande dans Webaffiligue, l'homologue, valide la demande de licence (ou demande des pièces complémentaires) et si le dossier est complet génère la licence.</p>	<p>Le comité reçoit la demande, l'homologue (ou demande des pièces complémentaires) la saisit dans Webaffiligue et si le dossier est complet génère la licence.</p>
4	<p>L'association et l'adhérent.e peuvent également imprimer la licence depuis Webaffiligue</p>	

➤ Faire évoluer la pratique au cours de la saison


Un.e licencié.e désirant pratiquer une activité supplémentaire proposée par son association devra à nouveau faire homologuer sa licence par le comité. Pour cela, il en informe son association qui transmet la demande de modification au comité.

Pour aller plus loin : fiches pratiques, site ou documents associés

- UF 01- Affilier des associations sportives
- UF 03- Gérer les certificats médicaux et les formulaires de santé
- UF 05- Les garanties assurances : rappels pour les associations UFOLEP
- Tutoriel Webaffiligue
- <http://www.ufolep.org/>

Contact

 UFOLEP

 01.43.58.97.78

 imatthey.laligue@ufolep-usep.fr